

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1961

AMENDEMENT

présenté par
M. Bovet, M. Allisio, M. Bigot, M. Guiniot, M. Chenu, M. Buisson, M. de Fleurian, M. Dragon,
Mme Alexandra Masson, Mme Hamelet, M. Dessigny, M. Jolly, Mme Josserand, M. Pfeffer,
M. Rambaud, M. Lottiaux, M. Boulogne, M. Casterman, M. Fouquart, M. Dufosset, Mme Galzy,
M. Golliot, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Renault, Mme Roy, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	85 000 000
TOTAUX	0	85 000 000
SOLDE	-85 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli à l'amendement 1870.

Le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 85 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 01 – « Fonds de solidarité pour le développement » du programme 384 – « Fonds de solidarité pour le développement », alloués à UnitAid.

En effet, la France assure 56% du financement total de ce partenariat hébergé par l'OMS. Notre pays a donné, depuis 2023, 255 M€ soit 85 M€ par an. Un niveau de contribution largement disproportionné par rapport à celui des autres bailleurs internationaux.

Dans un contexte de fortes tensions sur nos comptes publics, il est nécessaire de réévaluer nos contributions extérieures non obligatoires. Le déséquilibre financier actuel crée une forme de dépendance excessive de cette organisation vis-à-vis de notre pays, qui se retrouve quasiment seul à assumer des dépenses que nombre d'États partenaires refusent de prendre en charge.

Le présent amendement propose donc de mettre fin à ce financement surdimensionné, en cohérence avec la nécessaire protection de nos finances publiques et le recentrage de l'effort national sur les besoins essentiels des Français.